

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/C/W/34/Add.3/Suppl.2

8 novembre 1996

(96-4723)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

ACTIVITES DE COOPERATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LES PAYS DEVELOPPES MEMBRES

Supplément

Espagne

Dans une communication datée du 4 novembre 1996, la Mission permanente de l'Espagne a fait parvenir au Secrétariat des renseignements, reproduits dans le présent document, sur les activités de coopération technique et financière de ce pays qui présentent un intérêt pour la mise en oeuvre de l'Accord sur les ADPIC.

1. La coopération technique espagnole dans le domaine de la propriété industrielle

- a) L'Espagne a une longue tradition d'assistance technique aux pays en développement dans le domaine de la propriété industrielle. Ces activités se sont beaucoup développées depuis 1982.
- b) Cette coopération vise avant tout les pays de langue espagnole, c'est-à-dire les pays latino-américains. L'Espagne a signé 18 mémorandums d'accord bilatéraux avec ces pays.
- c) La coopération espagnole est financée sur le budget général de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), qui couvre les coûts en personnel coopérant et autres dépenses liées à diverses activités.
- d) En général, on préfère l'assistance technique sous forme de prestations (formation de personnel, envoi d'experts pour des projets déterminés, séminaires, échanges de renseignements, etc.) aux contributions "directes", telles que les dons de matériel bureautique.

2. Description détaillée de la coopération technique

a) Coopération multilatérale

Les principales institutions dont s'est servi l'Espagne pour proposer l'aide au développement dans le domaine de la propriété intellectuelle sont deux organisations internationales, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et l'Office européen des brevets (OEB).

i) Coopération avec l'OMPI

L'OMPI offre une gamme exceptionnellement vaste d'activités de coopération. L'Espagne participe aux activités suivantes:

- Formation spécifique: L'OEPM propose, à la demande des pays en développement et de l'OMPI, des stages de formation pour spécialistes d'une durée de deux semaines. Deux stages ont lieu chaque année à Madrid.

Le premier est consacré à la formation théorique et pratique de 16 examinateurs de brevets, un tuteur de l'OEPM étant assigné à chaque stagiaire. L'OEPM finance les frais de voyage et de séjour de sept stagiaires.

Le second s'adresse au personnel de direction des offices latino-américains de la propriété intellectuelle. La formation porte essentiellement sur les aspects juridiques généraux de la propriété industrielle et des traités internationaux conclus dans ce domaine.

La participation de l'Espagne à ces programmes de formation annuels remonte à 1976.

- Voyages d'information et de formation: A la demande de l'OMPI, l'OEPM reçoit tous les ans des délégations d'experts de pays en développement de tous niveaux. Il s'agit de visites de un ou deux jours dont l'objectif est de montrer la structure et le fonctionnement de l'OEPM, y compris les mécanismes d'examen des demandes de protection et les aspects administratifs et financiers spécifiques à un office de la propriété industrielle.
- Participation aux stages et séminaires organisés par l'OMPI: Parmi les stages et les séminaires organisés chaque année par l'OMPI à Genève, il convient de mentionner l'Académie de l'OMPI, à laquelle l'OEPM envoie un fonctionnaire faire un exposé sur les aspects internationaux de la propriété industrielle.

ii) Coopération avec l'Office européen des brevets (OEB)

Les activités de coopération technique menées à ce titre concernent exclusivement les brevets. L'OEB a son propre programme de travail, mais il collabore également à des programmes financés par l'Union européenne.

iii) Coopération avec l'OMPI et l'OEB

Il existe quelques programmes de coopération associant l'OEPM, l'OMPI et l'OEB, comme dans le cas de la coopération avec la Chine.

Celle-ci concerne la modernisation dans tous les domaines (marques, brevets, aspects liés à l'organisation, etc.) de l'Office de la propriété industrielle de ce pays.

b) Coopération bilatérale

Il s'agit de la principale forme de coopération technique de l'Espagne dans le domaine de la propriété industrielle. Les mémorandums d'accord bilatéraux en vigueur depuis une quinzaine d'années sont actualisés périodiquement, avec l'inclusion de nouvelles prestations et compte tenu des nouveaux besoins des pays concernés.

De façon générale, les activités de coopération sont les suivantes:

i) Envoi d'experts pour aider les offices latino-américains dans les domaines suivants

- harmonisation des législations avec l'Accord sur les ADPIC;
- examen des brevets, y compris la rédaction de rapports sur l'état de la technique;
- création de bases de données spécifiques sur la propriété industrielle;
- administration des offices de la propriété industrielle, y compris la rédaction des normes;
- rationalisation des procédures de concession de marques;
- sensibilisation (organisation de séminaires, d'expositions, de salons d'inventeurs, etc.);
- classification internationale des brevets (CIB) et classification des produits et services aux fins de la nomenclature internationale pour l'enregistrement des marques créée par l'Arrangement de Nice.

ii) Organisation de voyages d'information

Formation *in situ* de personnel originaire des pays latino-américains avec lesquels un mémorandum d'accord de coopération a été conclu. Selon la formation requise, des tuteurs de l'OEPM sont désignés pour réaliser avec le demandeur un travail "à la carte" adapté à ses besoins.

L'OEPM reçoit chaque année un dizaine de visiteurs à ce titre.

iii) Echange de documents de brevets sur support papier et CD-ROM avec les pays latino-américains

L'échange de documents entre l'OEPM et les offices latino-américains de la propriété industrielle est lié au fonctionnement du Centre de documentation de brevets en langue espagnole.

La liste des mémorandums d'accord bilatéraux avec les pays latino-américains est jointe en annexe.

Mémoires d'accord bilatéraux avec les pays latino-américains

Pays	Accord initial	Actualisations
Argentine	12.11.1982	
Bolivie	12.11.1982	
Brésil	16.06.1983	19.12.1988 13.04.1989 06.10.1989 29.12.1993
Colombie	12.11.1982	
Costa Rica	20.01.1983	26.06.1995
Cuba	12.11.1982	19.12.1995
Chili	12.11.1982	24.01.1995
Equateur	12.11.1982	
El Salvador	12.11.1982	31.10.1984
Guatemala	16.09.1986	
Honduras	01.01.1983	
Mexique	22.04.1982	07.06.1985 27.07.1994
Nicaragua	01.10.1984	
Panama	12.11.1982	
Paraguay	12.11.1982	
Pérou	12.11.1982	
Uruguay	12.11.1982	09.05.1995
Venezuela	12.11.1982	